

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-54 du 3 Mars 1992

Portant nomination des membres du
Conseil de Gestion du Fonds de Com-
pensation des Partants de la Fonction
Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- VU la Décision-Loi N° 89-006 du 12 Avril 1989 modifiant et complétant la Loi N° 86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- VU la Décision-Loi N° 89-005 du 12 Avril 1989 modifiant les dispositions des articles 1er, 3, 6, 8, 11 et 20 de la Loi N° 86-014 du 26 Septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-36 du 17 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- SUR Proposition du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 1992.

DECRETE :

Article 1er..- Outre les représentants des Bailleurs de Fonds, les représentants des Ministères ci-après sont nommés membres du Conseil de Gestion du Fonds de Compensation, des Partants de la Fonction Publique.

.../...

PRESIDENT : Barnabé Chabi KONNICUI, Représentant du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

MEMBRES : - André TOSSA GLELE, Représentant du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

- Marcel MONTCHO, Représentant du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

- Ekoué KANGNI, Représentant du Ministre des Finances ;

- Joseph TEBE, Représentant du Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;

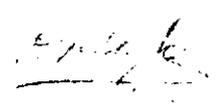
- Capitaine Barthélémy K. DEGAN, Représentant du Ministre de la Défense Nationale.

Article 2.- Le Conseil de Gestion se réunit sur convocation de son Président, conformément aux dispositions des Statuts du Fonds.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

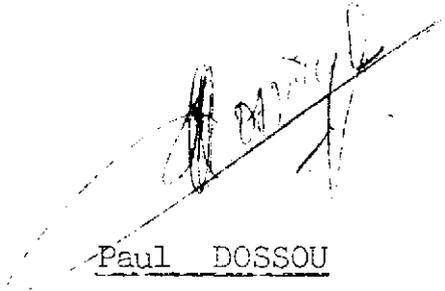

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

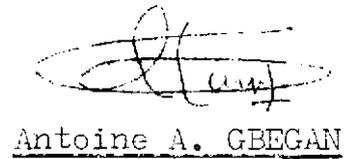
.../...

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et de la Réforme
Administrative,



Antoine A. GBEGAN

Ampliatiions : PR 6 AN 4 MESGPR 4 MF-MFPRA 4 AUTRES MINISTERES 17
INTERESSES 6 SGG 4 J.O. 1.-